

Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2024-295

DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL -Marina TEILLOUT -Direction Accueil et Formalités Citoyennes

Le Maire de la Ville de Niort;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-30 et L.2122-32;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.2122-8 et R.2122-10 ;

Vu l'article 34-1 du Code Civil;

Vu le décret n°2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'État civil ;

Considérant le recrutement de Madame Marina TEILLOUT au 14 février 2023 au sein de la Direction Accueil et Formalités Citoyennes ;

ARRÊTE

- <u>Art. 1</u> Madame Marina TEILLOUT, fonctionnaire titulaire de la Mairie de Niort, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour procéder à la légalisation des signatures et à la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, dans les conditions prévues aux articles L.2122-30 et R.2122-8 du CGCT.
- <u>Art. 2</u> Madame Marina TEILLOUT est déléguée dans les fonctions d'Officier d'État Civil sauf celles prévues à l'article 75 du Code Civil.

À ce titre, Madame Marina TEILLOUT peut consulter les registres et valablement délivrer toutes copies et extraits d'actes d'état civil.

<u>Art. 3</u> – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres et au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Niort, publiée et notifiée à l'intéressée.

Fait en Mairie à Niort, le 03/05/2024

Le Maire de Niort,

Siané

Jérôme BALOGE